

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Amiens, 31 mars 2022

# MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION CONJOINT PRÉFECTURE-PARQUET-OFB VISANT À RÉTABLIR UN DIALOGUE APAISÉ AVEC LES CHASSEURS ET AGRICULTEURS DE LA SOMME ET AMÉLIORER LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Au regard des tensions qu'a connues le département de la Somme fin 2020 et début 2021 concernant la mise en œuvre de la police de l'environnement, un plan d'action a été mis en place conjointement entre la préfecture de la Somme, le parquet d'Amiens et l'OFB.

Un courrier adressé aux élus du département permet d'officialiser cette démarche et de l'inscrire dans la durée.

L'objectif des actions mises en œuvre est d'abord de prévenir les situations conflictuelles en renforçant le dialogue entre les instances agricoles et cynégétiques et l'ensemble des services en charge de la police de l'environnement. Elles visent à renforcer le caractère pédagogique des missions concernées afin d'aboutir à une meilleure connaissance des enjeux et des modalités d'application de la réglementation, notamment quand celle-ci est nouvelle et mal appréhendée.

Le plan d'action souligne également l'enjeu majeur que constitue la préservation du patrimoine naturel pour le territoire samarien. Cet enjeu nécessite une attention particulière de l'ensemble des acteurs.

De nombreuses actions ont déjà été mises en œuvre.

### Un dialogue réinstallé avec les instances représentatives cynégétiques

Une rencontre organisée entre l'OFB et les représentants cynégétiques de la Somme, le 30 septembre 2021, en présence du directeur général délégué de l'OFB, avait permis de revenir sur les tensions de l'hiver 2020-2021 mais aussi d'échanger sur les enjeux portés par chacun et de remettre en place un dialogue entre représentants des chasseurs et OFB.

L'OFB a ensuite proposé, sous le couvert de la préfecture et du parquet, une opération de communication sur le contrôle des huttes de chasse, opération qui s'est déroulée le 14 octobre 2021. La démonstration d'un contrôle de hutte a été faite par les instructeurs de l'OFB, devant la Fédération des chasseurs ainsi que les autorités préfectorales et judiciaires, dans un objectif de pédagogie sur le déroulement d'un contrôle et sur les principes qui le guident. Un point presse a également été organisé, où ont pu être présentés le pilotage de la police de l'environnement par les services de l'Etat, l'action judiciaire portée par le Parquet et la coordination des politiques publiques sanitaires par la direction départementale de la protection des populations (DDPP).

Au cours de la saison de chasse 2021-2022, une attention particulière a été portée au dialogue avec les instances cynégétiques. Des échanges mensuels ont eu lieu entre le service départemental de l'OFB et le président de la Fédération des chasseurs de la Somme. Ces échanges visaient à prévenir les éventuels

sujets de tensions mais ont également permis d'échanger sur des situations à traiter, tels que le braconnage.

La saison de chasse 2021-2022 s'est déroulée dans un climat apaisé, et l'OFB a repris une action de contrôle normale.

## **Engagement d'un travail de pédagogie auprès des instances agricoles sur les enjeux de la biodiversité**

Les instances agricoles avaient pointé au cours de l'année 2021 des difficultés à suivre les évolutions réglementaires et à comprendre les particularités de la réglementation relative à la biodiversité. Une action de pédagogie avait été sollicitée.

Pour répondre à cette attente, un groupe de travail a été installé. Piloté par la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), il associe la chambre d'agriculture, les associations environnementales et l'OFB. L'objectif est d'expliquer les enjeux ainsi que la réglementation relative aux espèces protégées, mais également d'accompagner les agriculteurs à travers des démarches administratives simplifiées. Une première réunion a eu lieu le 19 octobre 2021, et une seconde le 9 mars 2022.

Par ailleurs, plusieurs réunions ont été organisées pour annoncer auprès de la profession agricole les axes de contrôle pouvant concerner des agriculteurs au cours de l'année, et renforcer les actions de prévention. La DDTM de la Somme a piloté une première réunion départementale le 26 janvier 2022 en présence du Parquet d'Amiens et de la chambre d'agriculture de la Somme notamment. Une réunion régionale a également été organisée le 3 mars 2022, pilotée par la direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et associant les syndicats agricoles de la région sur la présentation des contrôles de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Ces réunions doivent être suivies de la production de fiches pédagogiques à l'attention des agriculteurs.

L'ensemble de ces actions permet progressivement que l'action de police de l'environnement soit mieux comprise et mieux respectée par les acteurs du territoire.

**Service communication et  
représentation de l'État**

Tél : 03 22 97 81 48

Mél : [pref-communication@somme.gouv.fr](mailto:pref-communication@somme.gouv.fr)



PrefectureSomme



@Prefet80

51, Rue de la République  
80000 Amiens